



Échirolles 2014/2015

# Analyse des **besoins sociaux**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ville d'Échirolles



# SOMMAIRE

|                                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| <b>Tendances socio-économiques</b>        | <b>6</b>  |
| Démographie                               |           |
| Revenus, précarité                        |           |
| Emploi, chômage, formation                |           |
| Santé et handicap                         |           |
| Logement                                  |           |
| <b>Enfance et Familles</b>                | <b>10</b> |
| État des lieux                            |           |
| Population accompagnée en 2014            |           |
| Les besoins identifiés                    |           |
| <b>Jeunesse</b>                           | <b>12</b> |
| État des lieux                            |           |
| Population accompagnée en 2014            |           |
| Les besoins identifiés                    |           |
| <b>Adultes en difficulté</b>              | <b>14</b> |
| État des lieux                            |           |
| Population accompagnée en 2014            |           |
| Les besoins identifiés                    |           |
| <b>Personnes âgées</b>                    | <b>16</b> |
| État des lieux                            |           |
| Population accompagnée en 2014            |           |
| Les besoins identifiés                    |           |
| <b>Personnes en situation de handicap</b> | <b>18</b> |
| État des lieux                            |           |
| Population accompagnée en 2014            |           |
| Les besoins identifiés                    |           |
| <b>Lexique</b>                            | <b>20</b> |

## PORTER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION PARTAGÉE POUR COMPRENDRE ET ORIENTER L'INTERVENTION SOCIALE LOCALE À ÉCHIROLLES

Au-delà de l'obligation légale de réalisation de l'Analyse des besoins sociaux<sup>1</sup> (ABS), nous souhaitons développer une approche partagée, transversale, avec les différents partenaires de l'intervention sociale à Échirolles. En effet, si l'ABS questionne les réponses développées par le CCAS, elle questionne plus globalement l'intervention sociale sur le territoire à partir de l'analyse concrète et détaillée des besoins sociaux des Échirollois-es. Nous souhaitons engager une dynamique nouvelle autour d'orientations politiques réaffirmées, et en partenariat avec l'ensemble des institutions et associations qui concourent à l'action sociale de proximité.

L'action du CCAS se renouvelle continuellement pour s'adapter à des besoins et des attentes en permanente évolution. Il s'agit pour nous de toujours observer, expérimenter, innover et nous entendons bien continuer à oeuvrer en ce sens, à plus forte raison dans un contexte de crise économique, sociale et financière.

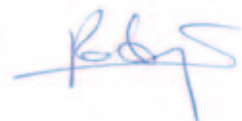
Nous avons ainsi réuni le premier Comité de pilotage de l'ABS, le 10 novembre 2015, avec un certain nombre de partenaires institutionnels et associatifs, issus de l'action sociale, du handicap, de la famille, des personnes âgées, de l'hébergement, de la santé, de l'observation sociale... Lors du Comité de pilotage,

les partenaires présents ont souligné l'importance de la coordination et de la coopération nécessaires dans l'intervention locale, dans un contexte marqué par une augmentation importante de la précarité et par des restrictions budgétaires inédites qui touchent toutes les structures, institutionnelles et associatives.

L'enjeu est que nous apportions des réponses encore plus adaptées, encore plus pertinentes aux réalités sociales vécues par la population.

L'ABS ici présentée s'appuie sur des données statistiques, sur le bilan d'activité 2013-2014 des services du CCAS, mais également sur les éléments apportés par les participant-es au Comité de pilotage, que je remercie vivement pour leur implication dans la démarche.

**Sylvette Rochas**  
**Vice-Présidente du CCAS d'Échirolles**  
**Conseillère départementale**

Je vous souhaite une bonne  
lecture - 

1) L'Analyse des besoins sociaux (ABS) est une obligation légale faite à tous les CCAS : « Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. » (Code de l'action sociale et des familles – R 123-1).



*Sources : INSEE, recensement général de la population 2012 et 2011 (pour l'analyse par quartier) – Caisse d'allocations familiales de l'Isère, données décembre 2014 – Conseil départemental de l'Isère (portrait socio-économique 2013), données d'activité du service local de solidarité d'Échirolles-Eybens en 2014 – Pôle Emploi-Échirolles, données 2010/2015.*

# TENDANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES



## ●●● DÉMOGRAPHIE

### > Une démographie dynamique

Troisième ville du département de l'Isère, Échirolles compte 36 007 habitant-es en 2013. Après une baisse dans les années 1980-90, **la population continue de croître depuis 1999** : + 10 % entre 1999 et 2013. Cette évolution est plus forte que la moyenne nationale (+ 7,8 %). Avec 588 naissances et 265 décès en 2014, Échirolles est une ville à la démographie dynamique.

### > Les très jeunes sont particulièrement présents

Échirolles se caractérise par une présence importante des plus jeunes : **20,6 % des Échirollois-es ont moins de 14 ans**, contre 16,8 % dans l'agglomération grenobloise. À l'inverse, la population active jeune (15-29 ans) est moins nombreuse à Échirolles (17,9 %) que dans l'agglomération (25,1 %).

### > Un vieillissement de la population très marqué

Les plus de 60 ans représentent 23,5 % de la population (21,2 % dans l'agglomération). **Ce sont les plus de 75 ans qui ont le plus augmenté** : + 37 % entre 2006 et 2011, soit 3 413 personnes. Les quartiers ont des spécificités très marquées : les plus âgé-es résident principalement sur les secteurs Ouest, Surieux et Granges.

### Un taux élevé de familles

Un tiers des Échirollois-es vivent seul-es, ce qui équivaut au taux national, mais reste largement inférieur à celui de l'agglomération (40 %). La ville comporte un taux élevé de familles : **28,5 % des ménages sont des couples avec enfant-s** (+ 5 points par rapport à l'agglomération), **et des familles monoparentales (11,5 %)**, soit + 3 points.

### ●●● REVENUS, PRÉCARITÉ

#### > Les Échirollois-es pauvres sont plus pauvres, et les riches moins riches

54,5 % des foyers fiscaux sont non imposables en 2011, soit 7 points de plus que dans l'agglomération et 2 points de plus qu'en France. Le revenu net déclaré moyen à Échirolles est de 20 881 €. Les foyers fiscaux imposables déclarent un revenu annuel de 30 011 €, soit 5 300 € de moins que la moyenne nationale.

#### > Le nombre d'allocataires du RSA progresse très rapidement

En décembre 2014, la ville compte 1 867 allocataires du RSA, dont 424 pour le RSA activité seul. 4 461 personnes sont couvertes par le RSA (allocataires + conjoints + enfants), soit 12,3 % de la population (10 % en 2012).

**La population couverte par le RSA a augmenté de 37 % entre 2010 et 2014.** Dans certains quartiers, le taux de personnes couvertes par le RSA s'élève à 24 % (Essarts, Surieux).



#### > Une augmentation de la précarité parmi les allocataires CAF

En décembre 2014, 20 152 personnes étaient couvertes par une allocation CAF, représentant 7 529 ménages. 55,7 % de la population échirolloise est couverte par une allocation CAF au moins, soit 8 points de plus qu'en France métropolitaine (47,1 %).

**Plus d'un-e Échirollois-e sur cinq vit dans un ménage sous le seuil de bas revenus<sup>1</sup>.** Pour 29 % des allocataires, les prestations de la CAF représentent la moitié de leurs ressources.

1) Seuil de bas revenus en 2014 : 1028 € de revenu par unité de consommation. Calcul des unités de consommation (UC) d'un ménage : 1 adulte = 1 UC, conjoint ou personne de plus de 14 ans = 0,5 UC, enfants de moins de 14 ans = 0,3 UC, majoration ménage monoparental + 0,2 UC.

### ●●● EMPLOI, CHÔMAGE, FORMATION

#### > Une proportion importante de personnes actives, une ville forte de nombreux emplois

Le taux d'activité est de 73,2 % en 2012, plus élevé qu'en France (72,8 %) ou que dans l'agglomération grenobloise (71,5 %). Cependant, le taux d'activité des femmes (69 %) est de 9 points inférieur à celui des hommes (77,9 %). En 2012, 13 500 Échirollois-es déclarent occuper un emploi. La ville compte environ 18 000 emplois. Un-e Échirollois-e en activité sur trois travaille à Échirolles.

#### > Une situation du chômage de plus en plus dégradée

En décembre 2014, 2 220 personnes sont demandeurs et demandeuses d'emploi de catégorie A<sup>2</sup>; et 3 144 sont inscrites dans l'une des 3 catégories (A, B et C). Ainsi, 19,5 % des personnes actives échirolloises sont inscrites à Pôle Emploi, soit une sur cinq. Si le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi de catégorie A a augmenté de + 18 % entre 2010 et 2014, **le chômage des jeunes et des seniors s'accroît encore plus rapidement.**

2) – catégorie A : demandeurs et demandeuses d'emploi n'ayant pas du tout travaillé au cours du mois.

– catégorie B : demandeurs et demandeuses d'emploi ayant exercé une activité inférieure à 78 h au cours du mois.

– catégorie C : demandeurs et demandeuses d'emploi ayant exercé une activité supérieure à 78 h au cours du mois.

On peut supposer que ces chiffres sont en-dessous de la réalité car des personnes ne s'inscrivent pas à Pôle emploi, notamment les jeunes, les personnes non indemnisées, les femmes aux foyer.

**Les moins de 25 ans sont les plus exposés au chômage** : 31 % des jeunes hommes et 32,7 % des jeunes femmes ne travaillent pas, soit 32 % de cette tranche d'âge. Ce taux est de 25 % dans l'agglomération. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont encore plus touchés par le chômage.

| Demandeurs et demandeuses d'emploi cat. A (n'ayant pas travaillé au cours du mois en décembre 2014) |         | Dont moins de 25 ans | Dont plus de 50 ans |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------|---------------------|
| Nombre                                                                                              | 2 220   | 353                  | 452                 |
| % de la pop. active                                                                                 | 13,70 % |                      |                     |
| Évolution 2010-2014                                                                                 | 18 %    | 23 %                 | 73 %                |
| Catégorie A, B, C (pas d'emploi ou activité réduite)                                                |         | Dont moins de 25 ans | Dont plus de 50 ans |
| Nombre                                                                                              | 3 144   | 474                  | 619                 |
| % de la pop. active                                                                                 | 19,50 % |                      |                     |
| Évolution 2010-2014                                                                                 | 26 %    | 25 %                 | 76 %                |

### > Des conditions d'emploi différentes entre les hommes et les femmes

Près de 8 personnes sur 10 ont un contrat à durée indéterminée ou sont titulaires de la fonction publique. Ce taux est de 5 points supérieur à l'agglomération. **Les femmes sont plus souvent en CDD** (+ 4 points) et moins présentes dans le secteur de l'intérim (- 2 points).

### > Une élévation du niveau de diplôme, mais le décalage avec l'agglomération se maintient

Sur la période 2007-2012, la part des personnes de plus de 15 ans sans aucun diplôme a reculé, mais concerne toujours une personne sur quatre, soit 7 points de plus que l'agglomération.

La population titulaire de diplômes de niveau certificat d'études primaires au CAP est de 35,2 % en 2012, soit un recul de - 2 points en 5 ans.

**24,6 % des Échirollois-es de plus de 15 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, court ou long**, soit + 2,3 points en 5 ans. Cependant, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est beaucoup plus importante dans l'agglomération (37 %).

## ●●● SANTÉ ET HANDICAP

### > Un nombre important de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU)

- 2 191 bénéficiaires de la CMU en 2013, + 65 % depuis 2009.
- 4 454 personnes couvertes par la CMU (allocataires + conjoints + enfants), soit 12,4 % de la population (5 % en Isère).

### > Les personnes en situation de handicap très présentes

- 701 personnes percevaient l'Allocation adulte handicapé (AAH) en 2014, soit 1 152 personnes couvertes. 3,2 % de la population échirolloise est couverte par l'AAH, alors que ce taux est de 1,7 % en Isère.
- 157 familles percevaient l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en 2014.

### > Certaines pathologies sont sur-représentées à Échirolles

Comparativement à d'autres villes de l'agglomération, le nombre de personnes atteintes d'affections longue durée et de diabète, notamment, est relativement élevé.

## ●●● LOGEMENT

### > Le parc de logements est majoritairement collectif

La ville compte 16 148 logements, essentiellement des résidences principales. **Les maisons individuelles représentent un logement sur dix à Échirolles**, alors que l'agglomération comprend 18 % de maisons individuelles. Les maisons sont concentrées dans deux secteurs : Centre (78 % des maisons du territoire) et Ouest (20%).

### > Plus d'un ménage sur trois est locataire du parc social

**Plus d'un ménage sur trois réside dans un logement social**, soit plus de deux fois la moyenne de l'agglomération. La moitié des logements sont occupés par des propriétaires occupants (même taux que dans l'agglomération). **La part de ménages locataires du parc privé est beaucoup plus faible à Échirolles (15,3 %) que dans l'agglomération (32 %)**. Les propriétaires occupants ou bailleurs se situent plutôt sur les secteurs Centre, Ouest et Granges. À l'inverse, les territoires Essarts-Surieux, Village Sud et Luire-Viscose concentrent les taux les plus élevés de locataires du parc public.

### > Les aides au logement largement sollicitées

En 2014, 60 % des allocataires échirollois bénéficient d'aides au logement. Ce taux est de 17 points supérieur à la moyenne en France métropolitaine (42,5 %). Parmi eux, près des ¾ sont locataires dans le parc public et seulement 16 % dans le parc locatif privé.



# ENFANCE ET FAMILLES



## ●●● ÉTAT DES LIEUX

### > Familles

- 15 314 ménages en 2012, dont 9 577 familles. (*INSEE 2012*).
- 40 % des ménages ont des enfants, soit 8 points de plus que dans l'agglomération. Parmi ces ménages, 11,5 % sont des familles monoparentales (8,5 % dans l'agglomération).

### > Petite enfance et enfance

- 588 naissances en 2014 (*INSEE*).
- 3 207 enfants de moins de 6 ans au 31/12/2014, dont 1 669 de moins de 3 ans et 1 538 de 4 à 5 ans révolus (*CAF 2014*).
- 15,6 % : c'est le taux de natalité à Échirolles en 2012, soit 3,1 points de plus que la moyenne nationale (*INSEE*).

- 20,6 % de la population échirolloise a moins de 14 ans, soit 4 points de plus que la moyenne de l'agglomération. Ce qui représente 7 415 enfants de moins de 14 ans.

- 1 565 enfants sont scolarisés en maternelle, et 2 241 en élémentaire (*Inspection académique 2013*).

- 3 797 enfants de moins de 15 ans vivent dans des familles à bas revenus, soit 50 % des enfants. Ce taux est de 33 % sur le territoire de la Métro (*CAF 2014*).



## ●●● POPULATION ACCOMPAGNÉE EN 2014

### > Par le service petite enfance du CCAS

- 421 enfants accueillis en crèche et 427 en haltes-garderies.
- 61 % des enfants en EAJE ont une participation inférieure à 1 €/heure, sachant que la CAF estime que les familles qui paient moins de 1 €/heure sont sous le seuil des bas revenus.
- 268 assistantes maternelles agréées, dont 236 en activité.
- 590 places d'accueil pour les moins de 3 ans et 165 places en accueil périscolaire chez les assistantes maternelles, dont 27 % restent disponibles.
- 86 parents accueillis à la Maison des parents pour 340 entretiens réalisés.
- La quasi totalité des enfants de moins de 6 ans ont fréquenté la Maison de l'enfant.
- 61 enfants sont venus au lieu d'accueil enfants-parents de l'Heure bleue.



### > Par les centres sociaux du CCAS

- 272 enfants suivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.
- 1 805 personnes inscrites dans les 6 ludothèques, dont 77 % d'enfants, représentant 556 familles.
- 60 sorties habitant-es ont touché 327 familles différentes, soit 2 300 inscriptions.

### > Par le Département (service local de solidarité d'Échirolles)

- 317 enfants bénéficiaires d'une mesure d'aide à domicile au titre de l'aide sociale à l'enfance ou de placements (administratifs ou judiciaires) sur le territoire du SLS d'Échirolles- Eybens, en 2013. Cela recouvre des situations très diverses qui vont du soutien aux parents pour un maintien à domicile jusqu'au placement.

## ●●● LES BESOINS IDENTIFIÉS

- Favoriser la socialisation et l'éveil des enfants en s'inscrivant dans un parcours de réussite éducative et dans une démarche de coéducation avec les parents.
- Faciliter le retour à l'emploi des parents par l'accès à des modes de garde diversifiés (EAJE, assistante maternelle) et mieux répondre aux demandes d'accueil collectif non satisfaites sur les territoires (Ouest, notamment).
- Garantir une prise en charge spécifique des enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques.
- Prendre en compte la demande des parents qui ont une activité professionnelle « atypique » (flexibilité horaire, temps de garde de 2 et 3 jours, contrats courts) ou une situation administrative particulière (personnes hébergées, notamment).
- Agir de manière globale sur les différentes problématiques sociales des ménages par une approche pluridisciplinaire.
- Lutter contre l'isolement social des familles en leur permettant d'accéder à des temps collectifs entre familles, entre voisin-es, avec des professionnel-les, en favorisant notamment l'accès aux loisirs et à la culture.

# JEUNESSE



## ●●● ÉTAT DES LIEUX

- Les 15-24 ans représentent 17,9 % de la population échirolloise, ce qui est proche de la moyenne nationale, mais inférieur de 7 points à l'agglomération grenobloise (sur-représentation des étudiant-es et jeunes actifs). (INSEE 2011).
- 1 475 collégien-nés sont scolarisé-es dans les trois collèges publics de la commune.
- 474 demandeurs et demandeuses d'emploi de catégorie A, B et C sont âgé-es de moins de 25 ans.

## ●●● POPULATION ACCOMPAGNÉE EN 2014

### > Par le CCAS

- 400 jeunes concernés par les actions du service prévention : accompagnement éducatif, animation sportive de proximité, chantiers d'insertion...
- Sur les 120 jeunes recrutés par la Ville pour les jobs d'été, 45 candidatures ont été proposées par le service prévention.
- 50 jeunes accueillis régulièrement lors des accueils en soirée aux Essarts, aux Granges, à la Luire.
- 54 jeunes suivis dans le cadre d'un accompagnement éducatif lourd : toxicomanie, soutien psychologique, litiges avec la justice.
- 30 % des 206 personnes qui fréquentent le lieu d'écoute ont moins de 25 ans.

### > Par le Département (service local de solidarité d'Échirolles)

- 20 jeunes de moins de 21 ans, soutenus dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).
- 49 jeunes de moins de 21 ans, épaulés dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes en urgence (FAJU).

### ●●● LES BESOINS IDENTIFIÉS

#### > Insertion économique et sociale, accompagnement vers l'autonomie

- Prévenir le décrochage scolaire et accompagner à la réussite au sens large.
- Accompagner dans l'accès à l'emploi et à la formation.
- Lutter contre les discriminations liées à l'origine et au territoire de résidence.
- Prendre en compte des problématiques de santé croissantes : consommation de stupéfiants et installation dans la dépendance de plus en plus précoce.
- Accéder aux loisirs et à la culture.



# ADULTES EN DIFFICULTÉ



## ●●● ÉTAT DES LIEUX

- Parmi la population active, un-e Échirollois-e sur 5 est inscrit-e à Pôle emploi : le taux de chômage est de 13,7 % en 2014 (cat A), et de 19,5 % (cat. A, B, C). Le chômage des plus de 50 ans explose : + 73 % entre 2010 et 2014.
- Une part plus importante de ménages non imposables (45,5 %) que dans l'agglomération (38,3 %).
- Pour 29,2 % des allocataires, les allocations de la CAF représentent la moitié de leurs ressources (allocataires dits « dépendants » – CAF 2014).
- 40 % des allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, soit 11 points de plus que dans l'agglomération, et 5 de plus qu'en France métropolitaine.

- 1 867 Échirollois-es sont bénéficiaires du RSA fin 2014, soit une augmentation de + 32 % entre 2009 et 2014.
- 4 461 personnes sont couvertes par le RSA.
- 2 193 bénéficiaires de la CMU, + 65 % entre 2009 et 2013.
- 26 % des Échirollois-es de 15 ans ou plus non scolarisé-es sont sans diplôme (18,1 % dans l'agglomération).
- Présence sur le territoire de familles de migrants qui vivent dans la rue, pour partie originaires de l'est de l'Europe.

→ Une augmentation importante des situations de précarité socio-économique, d'autant plus que le cumul de difficultés sociales complexifie l'accompagnement et la recherche de réponses pour les ménages.

## ●●● POPULATION ACCOMPAGNÉE EN 2014

- 1 389 ménages accueillis par le service social : + 10,4 % entre 2012 et 2014.
- 606 ménages reçus pour la première fois en 2014 (372 en 2012).
- 4 362 rendez-vous effectifs.
- 667 ménages soutenus financièrement par le CCAS : 69 % des aides répondent à un besoin de subsistance, 19 % à des charges liées au logement.
- 591 ménages avec enfants, aidés financièrement par le Département en 2014 pour assurer la santé, l'éducation, la sécurité et l'entretien des enfants.
- 343 personnes accompagnées par la Maison pour l'emploi.
- 1 880 visiteurs-euses lors du Forum Objectif Emploi.
- 272 personnes rencontrées lors des Espaces médiation emploi (dont 53 % d'allocataires du RSA).
- 192 personnes accompagnées dans le cadre de l'accompagnement santé, dont 85 % résidant en quartier prioritaire.
- 206 Échirollois-es et Pontois-es ont fréquenté le lieu d'écoute Trait d'union ParoleSanté, dont 36 % d'allocataires du RSA et 17 % de personnes sans logement stable.

- 48 Échirollois incarcérés, âgés de 19 à 51 ans, visités en maison d'arrêt.
- 302 ménages aidés dans le cadre du FSL charges courantes (*données SLS d'Échirolles*).

## ●●● LES BESOINS IDENTIFIÉS

→ La précarisation du marché de l'emploi accentue les difficultés d'insertion des Échirollois-es les plus éloigné-es de l'emploi, et atteint des publics de plus en plus larges, jusqu'ici relativement protégés.

- **L'accompagnement des ménages dans l'accès et le maintien des droits**, la prévention des ruptures liées à la dématérialisation des démarches, l'identification des situations de non-recours.
- **La prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives** (en forte augmentation), l'affinage d'un diagnostic sur la précarité énergétique.
- **L'action sur les trois formes de précarité** : de parcours, de vie, psychosociale.
- **Le soutien financier aux familles** pour leur permettre d'assurer les besoins de première nécessité.
- **L'accompagnement dans l'insertion professionnelle** des publics les plus éloignés de l'emploi.
- **L'intervention sur les situations** identifiées de discriminations.



# PERSONNES ÂGÉES



## ●●● ÉTAT DES LIEUX

- Les plus de 60 ans représentent 23,5 % de la population totale, contre 21,2 % dans l'agglomération (INSEE 2011).
- 3 413 Échirollois-es sont âgé-es de plus de 75 ans, + 37 % entre 2006 et 2011 (+ 11,8 % en France).
- 293 personnes de plus de 90 ans, dont 70 % de femmes.
- 707 bénéficiaires de l'APA en 2013, dont 168 en établissement (CD 38).
- 44 % des retraité-es échirollois-es du régime général sont non imposables (37,5 % en Isère) (CD38).

## ●●● POPULATION ACCOMPAGNÉE PAR LE CCAS EN 2014

- 744 usager-ères du service social personnes âgées.
- 81 personnes âgées ou en situation de handicap, bénéficiaires de l'intervention du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).
- 86 résident-es à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- 83 résident-es au Logement-foyer pour personnes âgées (LFPA), pour 76 appartements.
- 120 personnes bénéficiaires du portage des repas à domicile, chaque jour.
- 396 personnes aidées à domicile (40 600 heures réalisées).
- 451 adhérent-es aux clubs de retraité-es.

## ●●● LES BESOINS IDENTIFIÉS

→ Les professionnel·les constatent une augmentation des situations de précarité chez les personnes âgées, du fait de parcours professionnels chaotiques. Cette problématique est d'autant plus cruciale lorsqu'il s'agit de prendre en charge des soins coûteux ou un accueil en établissement.

- Une information et un accompagnement nécessaires dans les démarches administratives
- Une préoccupation récente liée à la dématérialisation des demandes d'Allocation personnalisées d'autonomie (APA) et des demandes d'entrées en établissement, avec un risque de « fracture numérique » compromettant l'accès aux droits.
- Une inquiétude croissante concernant les personnes dépendantes en situation de précarité financière : quelles solutions de prise en charge ?
- L'adaptation des logements en vue du maintien à domicile.
- L'importance du maintien d'une vie sociale et de liens de proximité, avec des projets intergénérationnels innovants (habitat partagé, notamment).
- La reconnaissance de l'apport des retraité·es à la vie sociale et citoyenne locale.
- Quelles solutions pour les publics « spécifiques » : migrant·es vieillissant·es ? Personnes en situation de handicap vieillissantes ?



# PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



## ●●● ÉTAT DES LIEUX

- 701 allocataires de l'AAH<sup>3</sup> en 2014, dont 66 % de personnes isolées (CAF 2014).
- La population couverte par l'AAH s'élève à 1 152 personnes en 2014 (3,2 %), 2 fois plus qu'à l'échelle départementale (1,7 %).
- 157 familles sont allocataires de l'AEEH<sup>4</sup> (CAF 2014).
- 212 personnes sont bénéficiaires de la PCH<sup>5</sup> (CD 38 2013).

3) AAH : Allocation adulte handicapé.

4) L'AEEH est une prestation familiale pour compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

5) La Prestation de compensation du handicap est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap.

## ●●● POPULATION ACCOMPAGNÉE PAR LE CCAS EN 2014

→ Les personnes en situation de handicap peuvent être prises en charge par l'ensemble des services du CCAS (service social, Maison pour l'emploi, EAJE...). Le service gérontologie et handicap est particulièrement impacté par les problématiques et les prises en charges.

– Service de soins à domicile : 12 lits sur 57 sont réservés à des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap.

– 8 des 10 EAJE accueillent au moins un enfant en situation de handicap, soit 19 enfants (diagnostic réalisé ou en cours).

– Le diagnostic d'accessibilité a été finalisé fin 2013 (équipements et espaces extérieurs). Il devra être réactualisé en 2016 en vue de la définition d'un agenda accessibilité, dans le cadre de la Commission communale d'accessibilité.



### ●●● LES BESOINS IDENTIFIÉS

- **Un soutien concernant l'information** et l'accompagnement dans l'accès aux droits.
- **Un accompagnement** dans l'insertion professionnelle.
- **Des besoins liés aux déplacements** dans la ville, à l'aménagement de l'environnement et des logements.
- **Des besoins liés à la solvabilisation** des personnes en situation de handicap.
- **Des problématiques d'accès aux soins** (baisse du nombre de médecins généralistes effectuant des visites à domicile, accessibilité des cabinets et du matériel de soins, coût des soins...).



# LEXIQUE

**AAH** : Allocation aux adultes handicapés

**AEEH** : Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé

**APA** : Allocation personnalisée d'autonomie

**CAF** : Caisse d'allocations familiales

**CMU** : Couverture maladie universelle

**EAJE** : Établissement d'accueil du jeune enfant

**EHPAD** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**FSL** : Fonds de solidarité logement (géré par le Département)

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

**PCH** : Prestation de compensation du handicap

**RSA** : Revenu de solidarité active

**SLS** : Service local de solidarité (correspond aux services décentralisés du Département de l'Isère)

**SSIAD** : Service de soins infirmiers à domicile

**Demandeurs et demandeuses d'emploi – définition Pôle Emploi**

– **Catégorie A** : demandeurs et demandeuses d'emploi n'ayant pas du tout travaillé au cours du mois.

– **Catégorie B** : demandeurs et demandeuses d'emploi ayant exercé une activité inférieure à 78 h au cours du mois.

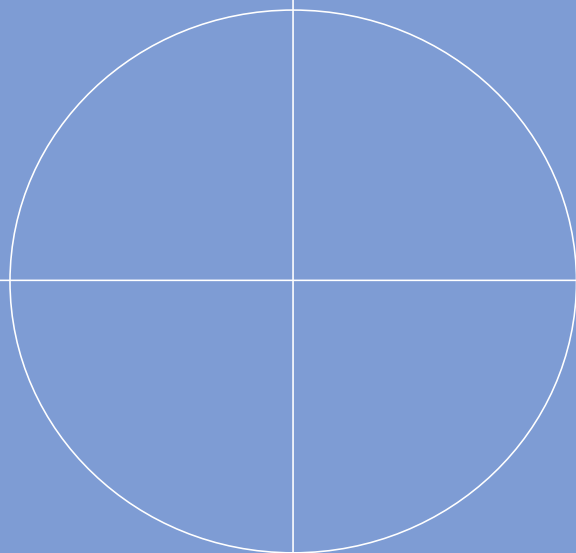
– **Catégorie C** : demandeurs et demandeuses d'emploi ayant exercé une activité supérieure à 78 h au cours du mois.

– **Catégorie D et E** : demandeurs et demandeuses d'emploi non tenu-es de faire des actes positifs de recherche d'emploi (malades, en formation, en contrat aidé..).

**Seuil de bas revenus** : 1028 € de revenu par unité de consommation en 2014.

**Calcul des unités de consommation (UC) d'un ménage, selon la CAF** : 1 adulte = 1 UC, conjoint ou personne de plus de 14 ans = 0,5 UC, enfants de moins de 14 ans = 0,3 UC, majoration ménage monoparental + 0,2 UC.





## Analyse des besoins sociaux – Échirolles 2014/2015

Contact : 04 76 20 99 46  
ou [abs@ville-echirolles.fr](mailto:abs@ville-echirolles.fr)

Réalisation : CCAS de la Ville d'Échirolles  
Conception graphique/soutien rédactionnel : Incidence  
Crédit photos : Salima Nekikeche, Valérie Gaillard,  
service communication de la Ville d'Échirolles  
Impression : service reprographie de la Ville d'Échirolles